

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ GLOSS BLACK PAINT

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit GLOSS BLACK PAINT

Numéro du produit RF0171C

Indications sur C'est un mélange, pas de renseignements sur l'inscription figurant dans le présent document.

l'enregistrement REACH Holt sont classés comme utilisateur en aval.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Peinture.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur A Holts Car Care Product

Holt Lloyd International Ltd

Barton Dock Road

Stretford Manchester

M32 0YQ - England, UK +44 (0) 161 866 4800 FAX +44 (0) 161 866 4854

www.holtsauto.com

Personne à contacter Contact Email address: info@holtsauto.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence FR - INRS Tél :+33 (0)1.45.42.59.59 24hrs

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Aerosol 1 - H222, H229

Dangers pour la santé

Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336

humaine

Dangers pour l'environnement Non Classé

Classification (67/548/CEE) Xi;R36. F+;R12. R66,R67.

ou (1999/45/CE)

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger





Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.

P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure

à 50°C/122°F.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.

Contient

ACÉTONE, ACÉTATE DE N-BUTYLE, N-BUTANOL, BUTANONE

2.3. Autres dangers

STOT SE 3 - H336

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

ACÉTONE		10-30%
Numéro CAS: 67-64-1	Numéro CE: 200-662-2	
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Flam. Liq. 2 - H225	F;R11 Xi;R36 R66 R67	
Eye Irrit. 2 - H319		

BUTANE 5-10%

N / 040 400 67 0

Numéro CAS: 106-97-8 Numéro CE: 203-448-7

Classification Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)

Flam. Gas 1 - H220 F+;R12

Press. Gas

ACÉTATE DE N-BUTYLE		5-10%
Numéro CAS: 123-86-4	Numéro CE: 204-658-1	
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Flam. Liq. 3 - H226	R10 R66 R67	
STOT SE 3 - H336		

BUTANONE		1-5%
Numéro CAS: 78-93-3	Numéro CE: 201-159-0	
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Flam. Liq. 2 - H225	F;R11 Xi;R36 R66 R67	
Eye Irrit. 2 - H319		
STOT SE 3 - H336		

N-BUTANOL		1-5%
Numéro CAS: 71-36-3	Numéro CE: 200-751-6	
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Flam. Liq. 3 - H226	R10 Xn;R22 Xi;R37/38,R41 R67	
Acute Tox. 4 - H302		
Skin Irrit. 2 - H315		
Eye Dam. 1 - H318		
STOT SE 3 - H335, H336		

ALUMINIUM EN POUDRE (PYROPHORIQUE)		1-5%
Numéro CAS: 7429-90-5	Numéro CE: 231-072-3	
Classification Pyr. Sol. 1 - H250 Water-react. 2 - H261	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) F;R15,R17	

XYLÈNE		1-5%
Numéro CAS: 1330-20-7	Numéro CE: 215-535-7	
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Flam. Liq. 3 - H226	R10 Xn;R20/21 Xi;R38	
Acute Tox. 4 - H312		
Acute Tox. 4 - H332		
Skin Irrit. 2 - H315		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement.

Date de révision: 24/08/2015 Révision: 1 Remplace la date: 13/08/2013

GLOSS BLACK PAINT

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder

au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Ne pas faire vomir. Ne

jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir.

Contact cutané Enlever la personne touchée de la source de contamination. Consulter un médecin si une

gêne persiste.

Contact oculaire Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les lentilles de contact et

ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter

un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

appropriés

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée

en pression excessive.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre

Déplacer les conteneurs hors de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque.

un incendie

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran

facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Eviter tout déversement.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans

l'air est au dessus du niveau acceptable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Classe de stockage Stockage de gaz comprimé inflammable.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACÉTONE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 750 ppm 1800 mg/m³ Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

BUTANE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 800 ppm 1900 mg/m³

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 150 ppm 710 mg/m³ Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 200 ppm 940 mg/m³

BUTANONE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 200 ppm 600 mg/m³ Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

N-BUTANOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 50 ppm 150 mg/m³

ALUMINIUM EN POUDRE (PYROPHORIQUE)

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 10 mg/m³

XYLÈNE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 221 mg/m³ Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 442 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle. * = Risque de pénétration percutanée.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection





Protection des yeux/du visage Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections

de produits chimiques.

Protection des mains Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à

une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. EN374 Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc

(naturel, latex).

Autre protection de la peau et

du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact

prolongé ou répété avec la vapeur.

Mesures d'hygiène Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.

Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas

fumer pendant l'utilisation. Ne pas fumer dans la zone de travail.

Protection respiratoire Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas

de contamination de l'air excessive.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Aérosol.

Date de révision: 24/08/2015 Révision: 1 Remplace la date: 13/08/2013

GLOSS BLACK PAINT

Couleur Noir.

Point d'éclair Non applicable.

Limites Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 1.6% Limite supérieure supérieures/inférieures d'explosibilité/inflammabilité: 18.6%

supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Densité relative ~0.748 @ °C

Température d'autoinflammabilité 235C°C

9.2. Autres informations

Volatilité 91.9%

Composé organique volatile Ce produit contient au maximum 687.5 g/litre de COV.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter le contact avec les

acides et les bases.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Fumée âcre ou vapeurs. Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone (CO).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 20 000,0

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 110 000,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 450 000,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 1 100,0

ETA inhalation 150,0

(poussières/brouillards mg/l)

Inhalation Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Un usage étendu du produit dans des zones ayant une ventilation insuffisante peut entraîner l'accumulation de vapeurs à des concentrations dangereuses. Peut provoquer une irritation des yeux et du système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont

notamment les suivants: Mal de tête.

Date de révision: 24/08/2015 Révision: 1 Remplace la date: 13/08/2013

GLOSS BLACK PAINT

Ingestion Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident.

Contact cutané Un contact prolongé et fréquent peut provoquer des rougeurs et des irritations.

Contact oculaire Irritant pour les yeux. Une exposition répétée peut provoquer une irritation oculaire chronique.

Voie d'exposition Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Les composants du produit ne sont

pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou

importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des

déchets

Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Ne pas percer ou incinérer de conteneurs vides à cause du risque d'explosion.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1950

N° ONU (IMDG) 1950

N° ONU (ICAO) 1950

N° ONU (ADN) 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) AEROSOLS

Nom d'expédition (IMDG) AEROSOLS

Nom d'expédition (ICAO) AEROSOLS

Nom d'expédition (ADN) AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 2.1

Code de classement ADR/RID 5F

Etiquette ADR/RID 2.1

Classe IMDG 2.1

Classe/division ICAO 2.1

Classe ADN 2.1

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage

None

(ADR/RID)

Groupe d'emballage (IMDG) None
Groupe d'emballage (ADN) None
Groupe d'emballage (ICAO) None

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-D, S-U

Catégorie de transport ADR 2

Code de restriction en tunnels (D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<u>a on vii onii onione</u>

Réglementations nationales The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009

No. 716).

Législation UE Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.

Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

amendé.

Autorisations (Règlement

1907/2006 Titre VII)

Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.

Restrictions (Règlement 1907/2006 Titre VIII)

Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision 24/08/2015

Révision 1

Remplace la date 13/08/2013

Numéro de FDS 14293

Phrases de risque dans leur

intégralité

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R12 Extrêmement inflammable.

R15 Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.

R17 Spontanément inflammable à l'air.

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R22 Nocif en cas d'ingestion. R36 Irritant pour les yeux.

R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R38 Irritant pour la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R66 L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Mentions de danger dans leur intégralité

Mentions de danger dans leur H220 Gaz extrêmement inflammable.

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H250 S'enflamme spontanément au contact de l'air.

H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.